

COLLECTIF DES MEDECINS DU TRAVAIL DE BOURG EN BRESSE

Lettre ouverte aux syndicats des salariés concernant la réforme de la médecine et la santé au travail

A l'instar de l'appel unitaire du 29 janvier 2009, véritable levier d'efficacité dont le monde du travail avait absolument besoin, vu l'hypercontexte dramatique ambiant, le domaine de la médecine et de la santé au travail, aux enjeux majeurs pour des millions de salariés a largement besoin d'un positionnement intersyndical unitaire d'envergure **pour rompre enfin et définitivement le lien incestueux entre le patronat et la médecine du travail.**

Vu l'imminence de la réforme, une opportunité historique se présente aux syndicats pour réparer des décennies de passivité sur le sort de la médecine du travail pour qu'elle naisse enfin, juste à l'heure où son euthanasie programmée rentre dans une phase active. Il serait impardonnable plus d'une décennie après la révélation du crime social de l'amiante, après plus de 20 ans de dégradation en continu des conditions de travail plaçant la France lanterne rouge en matière d'indices de santé au travail et plusieurs rapports pointant la nécessité de mettre fin à la gouvernance patronale de la médecine du travail que l'on continue de faire comme si le problème était secondaire.

Il est grand temps que l'on s'émancipe des arguments de diabolisation du type « la fin de la gouvernance patronale est synonyme d'étatisation » ou d'autres faux arguments qui sont autant de prétextes pour ne pas rompre avec la gestion patronale. Dans l'unité et la dignité, il faut se positionner fermement pour exiger enfin l'évidence : **faire en sorte que le patronat soit minoritaire dans la gestion de la médecine du travail. Il faut écarter tout jeu de poker menteur et bannir le paritarisme qui reste amplement favorable aux employeurs.** La présidence du service doit définitivement revenir à un représentant salarié, l'embauche aussi bien du directeur que du personnel se fera exclusivement par un collègue non employeur.

Il faut évidemment aussi **en finir avec le système de financement direct actuel qui a sa part de perversion dans le fonctionnement.**

Deuxièmement, et là aussi c'est cardinal : il faut œuvrer **pour maintenir coûte que coûte l'entretien régulier clinique des salariés avec le médecin du travail**. S'éloigner de cette suprême exigence, c'est non seulement vider la médecine du travail de sa substance mais tout simplement c'est se mettre en grave contradiction avec le code de déontologie et de responsabilité médicale individuelle du médecin du travail qui structurent son rôle autour de l'accompagnement des personnes, de la fonction de veille et d'alerte. Ces postures sont d'autant plus justifiées qu'elles répondent aux critères d'adéquation, de pertinence, et d'efficacité compte tenu des constats de très forte diffusion de la souffrance dans le monde du travail, qui ne peut s'appréhender que par les entretiens médicaux. Malheureusement, ce cœur de métier est mis en très grave danger car une majorité de médecins du travail s'est laissée glisser vers des référentiels et pratiques affadis de métier pour des raisons d'ordre idéologique, sociologique, et aussi parce que ces pratiques ont été influencées et protégées par des années d'orchestration patronale. Les retombées en terme de pénurie médicale en lien avec des années de logique gestionnaire ne doivent pas être intériorisées mais doivent être au contraire contrecarrées et l'effectif des médecins du travail doit être revu à la hausse.

Toutefois, il faut garder à l'esprit que la situation reste très préoccupante pour l'avenir proche, mais à l'image des constatations dans le monde tellement désespérantes que cela introduit un principe d'espérance, nous faisons le pari que vous, les syndicats de salariés saurez insuffler dans l'unité une bulle d'espérance sur la médecine et la santé au travail en défendant bec et ongles les fondamentaux décrits dans ce texte.

Pour finir, il est entendu que pour être efficace, l'action de la médecine du travail a incompressiblement besoin d'être mise en synergie avec celle des acteurs de l'Inspection du travail et de la CRAM (eux-mêmes désenclavés et légitimés dans leur fonction) ainsi qu'avec la démocratie sociale pleinement émancipée.

Bourg en Bresse le 2 février 2009

Docteurs CELLIER, CHAPUIS, CHAUVIN, DELPUECH, DEVANTAY, GHANTY, LAFARGE, LAUZE